

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LA VILLA DES AMIS	Numéro de permis 2008306	Date d'inspection Le 27 janvier 2020	
Nom de l'établissement Garderie La Villa des Amis Ltée		Numéro de téléphone (506) 394-3573	
Adresse 6830 11 Route Tracadie Beach NB E1X 4P4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	30 avr. 2020	24 janv. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Chacune des employées qui travaillent à temps plein à sa formation soit l'introduction à la petite enfance et le curriculum éducatif et/ou le certificat collégial en éducation de la petite enfance.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 janvier 2020

Date

original signé par
Annick Comeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 janvier 2020

Date